

OBJET : CLER - RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : CONVENTION 2021-2023 POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN SERVICE LOCAL D'INTERVENTION POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (SLIME)

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	23
Présents et représentés	:	25
Votants	:	25

Le mercredi 22 septembre 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 16/09/2021, s'est réuni à 20h52, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust

Délibération n° 2021-241

Monsieur Guillaume VALOIS

Commune de Villiers-le-Bâcle

Monsieur Florian GALLANT

Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Rafika REZGUI

a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

Monsieur David ROS

a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Jean-François VIGIER

Commune de Bures-sur-Yvette

Monsieur François Guy TRÉBULLE

Commune de Verrières-le-Buisson

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BAZILE

OBJET : CLER - RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : CONVENTION 2021-2023 POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN SERVICE LOCAL D'INTERVENTION POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (SLIME)

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Madame Sandrine GELOT.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU l'arrêté du 24 décembre 2015 portant validation du programme d'information en faveur de la maîtrise de la demande énergétique « SLIME » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, modifié par l'arrêté du 8 octobre 2018 portant reconduction de programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

VU l'arrêté du 8 octobre 2018 portant reconduction de programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

VU la délibération n°2019-68 du Conseil communautaire du 20 février 2019 portant adoption du projet de Programme Local de l'Habitat intercommunal et notamment l'action 11 – Faciliter le repérage des situations de mal logement et de précarité énergétique ;

VU la délibération n°2019-180 du 26 juin 2019 portant adoption du Plan Climat Air Energie Territorial 2019-2024 et notamment l'action n°9 - Repérer les ménages en précarité énergétique et les accompagner ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de repérer les ménages en précarité énergétique pour les accompagner vers la maîtrise de leurs consommations et des mécanismes d'aides financières ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de faire reconnaître son action en tant que Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) afin de bénéficier des financements liés à ce dispositif ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission n°3 « Plan Climat-Air-Energie Territorial, Développement durable, Biodiversité, Assainissement, Eau et Déchets » en date du 14 septembre 2021 ;

Délibération n° 2021-241

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE la convention 2021-2023 avec le CLER (Réseau pour la transition énergétique), ci-annexée, pour la mise en place et le financement d'un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) ;
2. AUTORISE le Président à signer ladite convention, tous documents relatifs à ce projet et ses avenants éventuels.

Fait et délibéré le mercredi 22 septembre 2021
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (25 VOIX)

25 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Christian LECLERC, Mme Rafika REZGUI, Mme Muriel DORLAND, M. Yann CAUCHETIER, Mme Lucie SELLEM, M. Francisque VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MEUR, M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE, Mme Sandrine GELOT, M. Olivier THOMAS, M. Nicolas SAMSOEN, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Didier PERRIER, M. David ROS, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Michel SENOT, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. Bernard GLEIZE, M. Dominique FONTENAILLE , M. Igor TRICKOVSKI, M. Guillaume VALOIS, M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20210922-1mc 136311 - CC
Date AR Préfecture : 29/09/2021

- Affichée / Publiée le : **28 SEP. 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr